

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 01**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mil dix-sept, le samedi 7 janvier à 16h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 2 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Marc PARISSET, Patrick HUSTACHE

**ABSENTS :**

JORCIN Michel, Edouard BOS

**Pouvoir de michel JORCIN à Stéphane GIRARD**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Modification des statuts de la Communauté de communes de l'Oisans**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les évolutions introduites par la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république) et la délibération du Conseil communautaire concernant la modification des statuts de la Communauté de communes de l'Oisans. Chaque commune de l'intercommunalité est tenue se prononcer sur les statuts modifiés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts de l'intercommunalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Stéphane GIRARD